

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 16 mars 2023

n° 039-23 C

Objet : RS - Approbation des tarifs des services de l'Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc pour la Vélostation applicables à compter du 1er avril 2023

- date de convocation le 10 mars 2023
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi seize mars à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Sonnaz, salle d'évolution (à côté de la mairie), sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 65

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Sabrina Haerinck - Aurélie Le Meur - Raphaële Mouric - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Philippe Vuillermet
	Corinne Charles - Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Danielle Romagnoli
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Philippe Marin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés représentés par un suppléant : 2

Christophe Richel - Thierry Tournier

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 11

de Stéphane Bochet à Jean-Pierre Fressoz - de Claudine Bonilla à Gaëtan Pauchet - de Vincent Boulnois à Luc Berthoud - de Jean-Pierre Casazza à Martin Noblecourt - de Isabelle Dunod à Jean-Benoît Cerino - de Christian Gogny à Cécile Trahand - de James Hallay à Josette Rémy - de Max Joly à Philippe Gamen - de Sylvie Koska à Benoît Perrotton - de Claire Plateaux à Sophie Bourgade - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot

• conseillers excusés : 6

Frédéric Bret - Christelle Favetta-Sieyes - Laïla Karoui - Luc Meunier - Emilio Pla Diaz - Walter Sartori

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 16 mars 2023

délibération n° 039-23 C

objet **RS - Approbation des tarifs des services de l'Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc pour la Vélostation applicables à compter du 1er avril 2023**

Alain Caraco, vice-président chargé de la mobilité, rappelle que le Conseil communautaire a approuvé le 28 mars 2019 la création d'une société publique locale (SPL), l'Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc, avec laquelle un nouveau marché a été conclu le 1^{er} juillet 2022, pour une durée de trois ans.

La SPL exploite notamment les services de la Vélostation intégrée dans le pôle d'échanges multimodal.

Les tarifs de ces services sont établis annuellement par la Communauté d'agglomération. Il est donc proposé, à compter du 1^{er} avril 2023 :

- la modification du tarif de location des remorques marchandises, caddies et sacoches afin de les affecter à des durées de location plus longues, soit 1 mois à 5 € et 3 mois à 10 €, et la création d'une caution à 50 €,
- la création d'un tarif solidaire pour la location de vélos classiques à 0,25 €/ jour et d'une caution à 50 €,
- l'augmentation de la durée de mise à disposition des vélos pour les établissements scolaires, soit jusqu'à 8 semaines (auparavant jusqu'à 12 jours) afin de faciliter la mise en œuvre d'un cycle pédagogique complet,
- l'augmentation de la durée de mise à disposition de vélos classiques ou VAE lors d'opérations commerciales, jusqu'à un mois au maximum (au lieu de 7 jours),
- l'ajustement des tarifs des prestations complémentaires à l'évolution des coûts de fonctionnement de la SPL, soit pour les animations, 270 € HT/jour et pour les conseils en mobilité 390 € HT/jour,
- l'augmentation du prix du marquage à 10 €, pour couvrir a minima les frais réels de fourniture.

A titre indicatif, les horaires d'ouverture de la Vélostation sont modifiés, du 1^{er} novembre au 31 mars, les samedis, afin de s'adapter à la fréquentation, soit de 13h30 à 19h00 (auparavant de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h).

Les autres tarifs non modifiés par la présente délibération sont reconduits en l'état.

La grille tarifaire annexée reprend l'ensemble des tarifs applicables à compter du 1^{er} avril 2023.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transport et mobilité,

Vu la délibération n° 043-19 C du Conseil communautaire du 28 mars 2019 portant création de la société publique locale Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc,

Vu la délibération n° 157-19 C du Conseil communautaire du 26 septembre 2019 relatives aux mesures d'accompagnement des plans de mobilité d'entreprises et d'administrations,

Vu la délibération n° 183-20 C du Conseil communautaire du 17 décembre 2020 approuvant les tarifs des services de la Vélostation applicables à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu la décision n° 136-22 du 26 septembre 2022 portant approbation de l'avenant n° 1 au marché n° 220073 établi avec la SPL Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc,

Vu l'avis de la commission mobilité du 29 novembre 2022.

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la grille tarifaire des services de la SPL Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc pour la Vélostation, applicables à compter du 1^{er} avril 2023.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **039-23 C**

Objet de l'acte :	RS - Approbation des tarifs des services de l'Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc pour la Vélostation applicables à compter du 1er avril 2023
Thème Préfecture :	7 - Finances locales 10 - Divers 2 - Tarifs des services publics
Date de l'acte :	23 mars 2023
Annexe(s) :	GRILLE TARIFAIRE VELOSTATION AVRIL 2023

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20230323-lmc1H29111H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H29111H1

Date de transmission en Préfecture :	23 mars 2023
Date de réception en Préfecture :	23 mars 2023
Publication sur le site internet:	jeudi 23 mars 2023